

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

politiques communautaires Question écrite n° 94183

## Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur la directive « renflouement interne des banques » (bail-in). Cette directive permet aux banques d'opérer des prélèvements sur les dépôts clients en cas de difficultés bancaires. Il souhaite obtenir des informations détaillées sur les conditions de prélèvement éventuel des clients (règle des 8 %), les garanties qui leur sont accordées, ainsi que les mécanismes de contrôle de cette disposition.

## Données clés

Auteur: M. Lionel Tardy

Circonscription: Haute-Savoie (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 94183

Rubrique : Banques et établissements financiers Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>22 mars 2016</u>, page 2297 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)